



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR REGIONAL

Samedi 12 septembre 2026 à 09h30

Le Top du Roulier – 8 Avenue du Languedoc, 11700 CAPENDU

Les membres du Comité Directeur Régional de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en présentiel sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 18 membres sont présents sur 29.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Présents :

Mesdames : CHAPPAT Huguette, JORDAN Véronique, LABOURDETTE Marianick, PAULINO Christelle et PY Anne-Lise.

Messieurs : AVAL Gérard, DESSAINT Jean-Jacques, DUPREY David, LACAZE Laurent, LAVAL Dominique, MARITON Bruno, PENAVAYRE Bernard, PUEL Alain, PY Patrice, RODRIGUEZ Christophe, SANTOS David et SCHMID-ELKOUCH Yanis.

Assistent :

Mesdames : ESPINASSE Christel (Présidente du Comité Aveyron/Lozère) FILLIATRE Aurore (Directrice Adjointe), LARROQUE Florence (Présidente du Comité Quercy Garonne), MANZANO PEREZ Justine (Assistante de Direction) et PELFORT Myriam (Présidente du Comité du Tarn).

Messieurs : BERGAMO Richard (Président du Comité du Gers), CHICANNE Patrick (Directeur Technique Régional), CODINA Norbert (Président du Comité de L'Ariège), FAESCH André (Président du Comité du Gard), MARITON Bruno (Président du Comité Aude/Pyrénées-Orientales), RODRIGUEZ Éric (Directeur Régional) et TIZON Xavier (Président du Comité de la Haute-Garonne).

Excusés :

Mesdames COMBES Christine, COSTA Noémie, DESBOIS Brigitte, EMERY Catherine, FERRIER Magali (Elue/Présidente du Comité de l'Hérault), FILIPPINI Marlène, ROLAND Céline et VILAPLANA Sandrine.

Messieurs BAUDOUX Paul, BOYRIE André (Elu/Président du Comité des Hautes-Pyrénées), COMBES Jean-Luc, COTTRON Fabien et MOULIN Jacob (Directeur Adjoint).

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Le Comité Directeur Régional, réunissant le quorum requis à l'article 13.2 des Statuts, peut valablement délibérer.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Numéro d'annexe	Titre
1	Calendrier Administratif 2026/2027
2	Composition Commission Régionale de Discipline
3	Cahier des Charges des événements du PPF

Le Président ouvre la séance à 09h30 en indiquant que le Comité Directeur est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Instances :

1.1. Ouverture par le Président

1.1.1. Etat des Licences

1.1.2. Information Assemblée Générale 2026

1.2. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

1.2.1. Réorganisation des réunions administratives

1.2.2. Projet de modification des Assemblées Générales

1.3. Calendrier Administratif 2026/2027

1.4. Commission Régionale de Discipline

1.5. Campagne 2026/2027 – Service Civique

1.6. Camps d'été

1.7. Modification des Structures

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Animation du Territoire

2.1.1. Société et Mixité

2.1.1.1. Projet de vidéo de sensibilisation sur les violences

2.1.1.2. Club des 300 Dirigeantes : 2^{ème} promotion

2.1.1.3. Nouveau format des Passionnés du Panier

2.1.2. VxE

2.1.2.1. Les rendez-vous du VxE

2.1.3. Candidatures Evènements

2.2. Compétitions et Officiels

2.2.1. 5x5

2.2.1.1. Championnats R1

2.2.1.2. Coupe Régionale

2.2.2. ERO

2.2.2.1. Stages de débuts de saison des officiels

2.2.2.2. Nouveautés saison 2026/2027

2.2.3. 3x3

2.2.3.1. Tournoi Reda MIMOUNI

2.2.3.2. Finales Nationales des compétitions des clubs

2.3. IRFBB et Formation du Joueur

2.1.1. IRFBB

2.1.1.1. Campus IRFBB

2.1.1.2. Revalidations des entraîneurs

2.1.2. Formation des Dirigeants

2.1.2.1. Séminaire des Acteurs du Basket

2.1.3. Formation du Joueur

2.1.3.1. Dossier CNOSF

2.1.3.2. Rentrée des Pôles Espoirs

2.1.3.3. PPF

2.4. Administration Générale

2.4.1. Point Financier

2.4.1.1. Dettes des clubs

2.4.1.2. PSF 2026

2.4.1.3. Pass'Sport 2026/2027

2.4.2. Point RH

2.4.2.1. Evolution du personnel

2.4.2.2. Groupe Immobilier

3. Tour de table



1. Instances :

1.1. Ouverture par le Président

Jean-Jacques DESSAINT souhaite la bienvenue à Yanis SCHMID-ELKOUCH, nouvel élu et présent à la réunion.

Il informe aussi de la démission de Jean CALVET de la présidence du Comité Départemental du Tarn depuis le 1er juillet 2026. Il présente donc Myriam PELFORT comme présidente par intérim du Comité du Tarn.

1.1.1. Etat des Licences

La tendance pour la saison 2026/2027 est évolutive pour l'instant.

au 10/09/2026	MICRO & MINI		JEUNES		ADULTES		TOTAL	
	3056		7714		6196		16966	
	F	M	F	M	F	M	F	M
	1059	1997	3028	4686	2395	3801	6482	10484
répartition par genre	34,7%	65,3%	39,3%	60,7%	38,7%	61,3%	38,2%	61,8%
au 10/09/2025	MICRO & MINI		JEUNES		ADULTES		TOTAL	
	3008		7166		5809		15983	
	F	M	F	M	F	M	F	M
	1049	1959	2815	4351	2310	3499	6174	9809
répartition par genre	34,9%	65,1%	39,3%	60,7%	39,8%	60,2%	38,6%	61,4%
écart numérique	10	38	213	335	85	302	308	675
	48		548		387		983	

1.1.2. Information Assemblée Générale 2026

Les pénalités s'appliquent uniquement aux clubs absents dont une équipe à minimum évolue dans les championnats régionaux (jeunes et seniors) ou championnats nationaux (seniors). Elles s'opposent aux clubs au regard de l'article 10.2 du Règlement Intérieur. Le tableau des clubs absents est présenté aux membres du Comité Directeur Régional.

La comptabilité pourra établir les factures de pénalités après publication du PV du Bureau Régional en date du 27 août 2026.

1.2. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

Le groupe RSE/RSO a fait un séminaire les 20 et 21 juillet afin de prioriser les actions pour la fin de la mandature.

La Ligue a également pour objectif de proposer aux comités de les accompagner dans cette démarche. Une présentation et une proposition d'accompagnement a été faite auprès des présidents lors de la prochaine Commission des Présidents qui s'est déroulée le 11 septembre. Le travail collaboratif pour le développement local va donc débuter dans les prochaines semaines.

Justine MANZANO PEREZ apporte aussi à information que le groupe RSE/RSO a présenté son projet de labellisation à Jean-Jacques DESSAINT et à Eric RODRIGUEZ. Nous souhaiterions démarrer une labellisation avec l'organisme AFNOR. Pour cela un premier rendez-vous de motivation avec l'AFNOR aura lieu dans les prochains jours.

1.2.1. Réorganisation des réunions administratives

Le groupe RSE/RSO a travaillé sur une réorganisation des réunions administratives. Pour cela, à partir de maintenant il serait intéressant que chaque commission fasse des comptes-rendus réguliers des temps de travaux effectués afin de diffuser ces échanges en amont des réunions pour pouvoir optimiser les discussions sur chaque sujet.

1.2.2. Projet de modification des Assemblées Générales

Un groupe de travail se réunira mercredi 23 septembre afin de travailler sur le format des Assemblées Générales de la Ligue.

1.3. Calendrier Administratif 2026/2027

Voir Annexe 1. Il y a encore des lieux de réunion à définir, ils seront communiqués après les attributions des candidatures aux événements de la Ligue.

1.4. Commission Régionale de Discipline

Gérard AVAL propose aux membres du Comité Directeur Régional présents de bien vouloir accepter l'ajout de plusieurs personnes au sein de la Commission Régionale de Discipline. Pour cela il présente la liste de la Composition de la Commission Régionale de Discipline (Annexe 2) afin que celle-ci soit soumise au vote.

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider la composition de la Commission Régionale de Discipline présentée ce jour ?

Votants : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Comité Directeur Régional présents.

Bernard PENAVERE, informe d'une augmentation significative des dossiers disciplinaires sur les divisions U18M et DM2. Et précise que sur les deux dernières saisons, il y a eu une augmentation de 50% du nombre de dossiers disciplinaires sur l'ensemble du territoire.

1.5. Campagne 2026/2027 – Service Civique

La campagne a été lancée en avril 2026 avec un traitement en plusieurs phases. 96 structures ont sollicité un rattachement à l'agrément fédéral pour un total de 144 missions souhaitées.

A la suite de ces demandes, la CF Emploi en juillet 2026 a alloué à la Région Occitanie 95 missions réparties en 91 structures. A noter que pour cette campagne ce sont des missions de 8 mois qui ont été allouées.

1.6. Camps d'été

Aurore FILLIATRE fait part du bilan 2026 qui s'avère être très positif. Les cinq semaines de camps ont accueilli **245 stagiaires** : 40 à Uzès, 60 sur le camp féminin à Ordino (Andorre), 51 sur le camp classique d'Ordino, 25 joueurs et 9 arbitres sur le camp Élite-Arbitres, et 60 stagiaires sur le dernier camp classique à Arles-sur-Tech. On peut donc noter un bilan de fréquentation positif dans un contexte de concurrence importante. Le bilan financier est également favorable, avec près de 17 000 € de bénéfice au total.

Plusieurs enseignements ressortent. Les camps disposent désormais d'une image reconnue, construite progressivement depuis 2016, mais il faut continuer à se différencier face à la concurrence, alors que les coûts des sites augmentent et que leur qualité n'évolue pas toujours dans le même sens.

Des innovations ont aussi été particulièrement appréciées, notamment le livret de présentation envoyé avant le camp, la chaîne WhatsApp alimentée en photos et vidéos pour les familles et la limitation du téléphone à 30 minutes quotidiennes, qui a favorisé la sociabilisation entre jeunes et leurs relations avec l'équipe pédagogique.

Pour 2027, plusieurs orientations sont proposées : maintenir ou non les cinq semaines, poursuivre la diversification de l'offre, renforcer l'identité Ligue, professionnaliser la communication des camps, mieux anticiper les dotations et les rémunérations des encadrants et continuer à rechercher l'équilibre entre qualité sportive et rentabilité. Une réflexion spécifique est également proposée pour transformer le Camp Élite en véritable Summer League, avec une identité et une communication propre.

Les dates potentielles 2027 sont déjà identifiées et pourront donc être communiquées prochainement.

Le modèle fonctionne sportivement et économiquement ; l'enjeu pour 2027 est maintenant de consolider la qualité, professionnaliser l'organisation et continuer à différencier l'offre.

Aurore FILLIATRE remercie Julien CORRIN pour son travail et le suivi effectué toute l'année sur les camps.

1.7. Modification des Structures

- **Fusion Simple :**
 - OMMB (34) → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**

- **Création Club :**
 - Association Sportive Rousson Basket (30) → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Le Vigan Basket Ball (30) → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - La Calmette Basket Ball (30) → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - A.I.R (30) → **Avis Réservé LR / Attente Décision FFBB**
- **Réaffiliation Club :**
 - Basketball Requistanais (1248) → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Basket Club Pouyastruc (65) → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
- **Changement de dénomination :**
 - Stade Toulousain Basket (31) en Toulouse Basket Club → **Avis Favorable LR / Attente Décision FFBB**
- **Création CTC :**
 - Nexus Uzès Tamaris (30) → Uzès / Tamaris → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
- **Renouvellement CTC :**
 - Elan Aveyron Basket (1248) → Luc Primaube / Druelle / Olemps / M2V BB12 / Rignac / Alba / Aveyron Basket Académie → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Vergèze Milhaud Basket Ball (30) → Vergèze / Milhaud Generac Uchaud Nîmes Basket → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Caraman Verfeil Basket (31) → Caraman / Verfeil → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Sud Ouest Muretain (31) → Lavernose Lacasse / Avenir Muretain / Noe Carbonne / Eaunes → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Avenir Toulouse Basket (31) → Lardenne / TOAC → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Montpellier Saint Gely Basket (34) → Montpellier Mosson / Saint Gely → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Centre Hérault Basket (34) → Paulhan / St Andre / Lodeve → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Basket Ouest Hérault (34) → Servian / Cheminots Béziers / Sauvian / Florensac / Picpoul Pinet / Agde / Piscenois → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Caussade Gimbelet (4682) → Caussade / Gimbelet → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**
 - Direction Territoriale Quissac St Hippolite du Fort (30) → Quissac / Basket Club Cigalois → **Avis Favorable LR / Validation FFBB**

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Animation du Territoire

2.1.1. Société et Mixité

2.1.1.1. Projet de vidéo de sensibilisation sur les violences

L'objectif est de produire une courte vidéo de sensibilisation sur le comportement de certains parents dans les tribunes et ses conséquences sur les jeunes joueurs et joueuses. Le parti pris est de donner directement la parole aux jeunes des Pôles Espoirs, avec un format très court.

Le message central est simple : lorsqu'un adulte critique, insulte, donne des consignes contradictoires ou met une pression excessive, les jeunes entendent tout et peuvent perdre confiance, avoir peur de l'erreur, être déstabilisé ou perdre le plaisir de jouer. La vidéo bascule ensuite vers un message positif autour du respect, du collectif, de l'entraide, du plaisir et du droit à l'erreur.

La conclusion porte une vraie dimension éducative : « Encouragez-nous. Respectez le jeu. », avec l'idée que, dans les tribunes aussi, les adultes ont un rôle éducatif.

Le tournage est envisagé pendant les Media Days des deux Pôles Espoirs, pour une diffusion entre fin septembre et mi-octobre sur les réseaux sociaux, puis un envoi aux Comités et aux clubs afin d'élargir l'impact.

2.1.1.2. Club des 300 Dirigeantes : 2^{ème} promotion

Après une première promotion, l'objectif est de pérenniser et renforcer le dispositif en faveur des dirigeantes du basketball occitan, tout en faisant progressivement émerger un véritable réseau de dirigeantes.

La deuxième promotion sera limitée à 30 participantes maximum. Les inscriptions sont prévues de mi-septembre au 10 octobre 2026, avec une première journée en présentiel le dimanche 18 octobre à Carcassonne. Le parcours repose ensuite sur un principe mixte : e-learning réalisé en autonomie puis visioconférence avec un expert.

Le programme est enrichi de deux modules : connaître l'écosystème sportif et communication, en complément des thématiques déjà prévues : gestion financière, projet, communication-partenariat, événementiel, management et leadership. La clôture du parcours est prévue en mai 2027.

La principale évolution concerne la création d'une véritable logique interpromotions. La journée du 18 octobre servira à la fois à clôturer officiellement la première promotion, lancer la seconde, organiser un passage de témoin entre participantes et commencer à constituer une communauté de dirigeantes. C'est une réponse directe au bilan de la première promotion, dans lequel les participantes ont exprimé leur volonté de conserver les liens et de développer les échanges entre promotions. Marlène FILIPPINI sera présente sur cette journée du 18/10.

On ne lance plus seulement une formation, on commence à construire un réseau régional durable de dirigeantes du basketball occitan.

Aurore FILLIATRE informe du décès d'Elodie ANDRIEU à l'âge de 30 ans, dirigeante de la première promotion.

2.1.1.3. Nouveau format des Passionnés du Panier

La quatrième édition aura lieu du 5 au 11 décembre 2026. L'objectif reste de remercier et valoriser les bénévoles qui font vivre les clubs, mais avec une évolution importante du concept.

Après trois éditions, dont les « Inside Bénévoles » réalisés directement dans les clubs, il est proposé cette année de donner davantage la parole aux clubs et aux licenciés : « Vous les connaissez mieux que personne. Cette saison, racontez-nous vos Passionnés du Panier. »

Le dispositif s'organiserait autour de plusieurs trophées (à l'instar des trophées femmes sur tous les terrains) illustrant différentes formes d'engagement : Dans l'ombre, Transmission, Jeune engagement, Une vie de bénévole, Esprit d'équipe, Coup de cœur des Passionnés et Coup de cœur du public. L'objectif n'est surtout pas d'élire « les meilleurs bénévoles », mais de raconter des histoires représentatives des milliers de personnes qui font vivre le basket occitan.

Les candidatures doivent rester extrêmement simples : quelques informations sur la personne, son engagement, une anecdote, un message de remerciement et quelques photos. Les clubs pourront également participer à la semaine sans présenter de candidat, grâce à un kit d'actions et de communication.

Le calendrier prévoit un lancement des candidatures début octobre, une clôture le 8 novembre, une sélection par un jury mi-novembre, puis la valorisation des lauréats du 5 au 11 décembre. Une reconnaissance plus institutionnelle pourrait ensuite être organisée lors de l'Assemblée générale de la Ligue.

L'enjeu cette année : passer d'une opération réalisée principalement par la Ligue à une opération plus participative et appropriée par les clubs.

2.1.2. VxE

2.1.2.1. Les ateliers du VxE

Ce projet découle directement de l'enquête menée en 2025-2026 auprès de la quasi-totalité des Comités sur leurs besoins en matière de Vivre x Ensemble. Plusieurs attentes communes ressortent : davantage de formations de proximité, du partage d'expériences, une animation du réseau régional et des outils concrets directement utilisables sur le terrain.

La première édition des Ateliers du Vivre x Ensemble est programmée le mercredi 11 novembre 2026, avec deux rendez-vous simultanés ou territorialisés : un sur le secteur Pyrénées et un sur le secteur Méditerranée. Pour cette première édition, le choix est volontairement de se concentrer sur deux pratiques : Micro-Basket le matin et Basket Santé l'après-midi.

Au-delà de la journée, l'enjeu est de produire une cartographie des acteurs, des boîtes à outils Micro-Basket et Basket Santé, des plans d'action et un repérage des projets à accompagner, puis de réfléchir à l'animation durable de ce réseau.

Ce rendez-vous doit être le premier acte concret de la structuration du réseau régional VxE.

2.1.3. Candidatures Evènements

L'appel à candidatures aux évènements de la Ligue a été transmis le 09 septembre à l'ensemble des clubs et des comités via le Secrétariat Général.

En ce qui concerne les Cahiers des Charges des évènements du PPF, ceux-ci ont été réétudiés et sont donc soumis au vote des membres du Comité Directeur Régional présents.

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider les cahiers des charges des évènements du PPF ?

Votants : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

Les cahiers des charges seront donc ajoutés au lien envoyé aux clubs et aux comités lors des appels à candidatures.

En ce qui concerne le All Star Game, des réflexions se sont portées sur l'intérêt de continuer à être partenaire de cet évènement. Ce n'est pas par manque d'intérêt pour cet évènement qui est un bel évènement mais par rapport à un constat des évolutions des dernières éditions : difficulté dans l'organisation à contacter les entraîneurs, augmentation des coûts pour les dotations, désintérêt de certains joueurs, soucis dans les ressources humaines. Si nous continuons dans notre engagement, il est possible que nous ne soyons plus qu'un partenaire financier.

Suite à ces divers échanges, les membres du Comité Directeur Régional présents décident de se désengager du projet du All Star Game.

Cette information sera communiquée dans les prochains jours à l'Association Toulouserie, partenaire de cet évènement.

2.2. Compétitions et Officiels

2.2.1. 5x5

Jean-Jacques DESSAINT excuse Jean-Luc COMBES absent pour raisons personnelles. Eric RODRIGUEZ présentera donc la partie Compétitions lors de ce Comité Directeur Régional.

2.2.1.1. Championnats R1

Eric RODRIGUEZ fait la synthèse des engagements pour cette saison sur les catégories Seniors et Jeunes Régionaux Division Occitanie.

SENIORS REGIONAUX			MED	PYR	Commentaires
PNF	23 équipes	24	11	12	1 exempt
RF2	42 équipes	42	12	30	1 Forfait général
PNM	24 équipes	24	12	12	
RM2	36 équipes	36	12	24	
RM3	49 équipes	50	19	30	1 exempt

JEUNES REGIONALE 1			MED	PYR	Commentaires
RFU18	20 équipes	20	20		1 Forfait général
RFU15	20 équipes	20	20		
RFU13	19 équipes	20	9	10	1 exempt
RMU18	20 équipes	20	10	10	Barrages PYR : 3 places
RMU15	18 équipes	20	20		
RMU13	20 équipes	20	10	10	

2.2.1.2. Coupe Régionale

Un point d'étape est également présenté par rapport à la Coupe Occitanie.

- 15 équipes engagées en U18M ➡ *Huitièmes (4 rencontres) – Dimanche 13 septembre 2026*
- 11 équipes engagées en U18F ➡ *Quart-de-finales – Samedi 19 septembre 2026*
- 7 équipes engagées en U21M ➡ *Quart-de-finales (3 rencontres) – Dimanche 20 septembre 2026*
- 4 équipes engagées en Seniors Masculins ➡ *Demi-finales – Samedi 24 octobre 2026*
- 4 équipes engagées en Seniors Féminins ➡ *Demi-finales – Samedi 17 octobre 2026*

2.2.2. ERO

David DUPREY ne souhaitant plus être référent des OTM Championnat de France. Ce sont Thierry GACHE et Yannick CAGNAC qui seront référents à compter de ce début de saison.

2.2.2.1. Stages de débuts de saison des officiels

Les stages de revalidation des OTM se sont tenus à Montauban et à Maurin le dimanche 6 septembre.

Les stages de revalidation des arbitres OCC1 et Stagiaires Régionaux se sont déroulés à Carcassonne les 12 et 13 septembre. Les stages de revalidation des arbitres OCC2/3 ont quant à eux eu lieu le samedi 5 septembre à Colomiers et le dimanche 6 septembre à Saint Gely.

2.2.2.2. Nouveautés saison 2026/2027

Un nouveau test physique pour les arbitres entre en vigueur cette saison : le YoYo Test. Le Bureau Régional du 27 août avait validé la tenue de ce nouveau test avec des adaptations du nombre de navettes pour les arbitres du niveau régional. A noter que les nouvelles règles FIBA ne seront pas mises en place sur les championnats régionaux, départementaux et les championnats N3, N2 et NF1. Sauf celle concernant les précisions en ce qui concerne l'Action de Tir. Une communication a donc été faite par Fabien PERRIGAULT à l'ensemble des entraîneurs du territoire pour illustrer ces modifications.

➔ Laurent LACAZE a rejoint la réunion à 11h00

2.2.3. 3x3

Pour cette saison, il n'y aura pas d'Open Plus Super League en Occitanie. Le club qui avait initialement montré son intérêt s'est désisté. À la vue du délai très court de réponse, nous ne pouvons pas trouver un autre candidat.

Aurore FILLIATRE insiste sur la nécessité d'avoir une réflexion rapide autour de la Juniors League pour faire retrouver de l'intérêt aux jeunes sur ces tournois.

Xavier TIZON informe que le Comité 31 va se porter candidat pour accueillir la Pro League 3x3 à Toulouse le 20 février.

2.2.3.1. Tournoi 3x3 Reda MIMOUNI

La Ligue souhaite créer un Tournoi 3x3 Reda MIMOUNI comme annoncé lors de l'Assemblée Générale 2026, conçu comme un rendez-vous annuel pour les jeunes joueuses et joueurs et construit autour des valeurs qui lui étaient chères : ouverture, accessibilité, convivialité, partage et capacité à rassembler. L'idée est d'aller au-delà d'un simple tournoi commémoratif pour créer un événement vivant, destiné aux jeunes, où le basket, la musique et la convivialité occupent une place centrale.

Pour la première édition, le format envisagé est volontairement simple : un tournoi féminin et masculin (catégorie en cours de réflexion), limité à 16 équipes – 8 féminines et 8 masculines – sur deux terrains, avec phases de poules et phases finales. Le tournoi se déroulerait sur un après-midi, avec DJ, speaker et plusieurs animations.

L'identité du projet repose sur quelques marqueurs destinés à devenir des traditions : un Trophée Reda MIMOUNI permanent, gravé chaque année avec le nom des vainqueurs ; plusieurs animations sont prévues ; et une animation centrale de personnalisation d'un bob, objet fortement associé à Reda.

Le temps d'hommage sera volontairement sobre : quelques mots au lancement du tournoi suivis de 12 secondes d'applaudissements, afin que l'événement reste avant tout joyeux et tourné vers les jeunes.

La période privilégiée est celle des vacances de Noël (en cours de réflexion), moins dense en événements 3x3. À partir de la deuxième édition, le projet pourrait devenir itinérant sur les territoires d'Occitanie.

2.2.3.2. Finales Nationales des compétitions des clubs

La FFBB souhaite mettre en place des finales nationales 3x3 avec les vainqueurs des Masters Régionaux. La Ligue se pose la question pour postuler à l'organisation de cet événement cette saison ou la saison suivante en fonction des dates.

2.3. IRFBB et Formation du Joueur

2.1.1. IRFBB

2.1.1.1. Campus IRFBB

Cette saison nous avons organisé un campus pour la rentrée avec l'ensemble des formations professionnelles. Ce campus s'est déroulé à Carcassonne les 24 et 25 août 2026.

L'objectif était de réunir toutes nos formations professionnelles (BPJEPS, TTBB, CDSSA) sur un même site afin d'établir un moment d'échanges entre elles ; mais il s'agissait également de mutualiser les enseignements communs (règlements, VSS, ...) à l'ensemble des promotions.

2.1.1.2. Revalidations des entraîneurs

Pour rappel la participation à une des journées de revalidation permet la mise en règle avec le statut de l'entraîneur pour les niveaux suivants :

- CDF Séniors : NF2, NF3, NM3
- Seniors Occitanie : PNF, PNM, R2M, R2F, R3M
- Jeunes Occitanie U15F, U15M, U18M, U18F, U13M, U13 F

Plusieurs dates de revalidation ont été communiquées à l'ensemble des clubs et ont lieu à Tarbes, Perpignan, Toulouse et Montpellier. Chaque intervention sera différente et menée par un entraîneur professionnel.

Les informations concernant le statut de l'entraîneur seront envoyées aux entraîneurs et aux clubs dans les prochains jours en ce qui concerne les besoins en formation.

2.1.2. Formation des Dirigeants

2.1.2.1. Séminaire des Acteurs du Basket

Faute de participants, nous avons dû annuler le Séminaire des Acteurs du Basket.

2.1.3. Formation du Joueur

2.1.3.1. Dossier CNOSF

Cet été, nous avons eu à travailler en commun avec le service juridique et le cabinet d'avocat de la FFBB concernant une demande de conciliation au CNOSF émise auprès de la Ligue en rapport au Pôle Espoirs Toulouse. La séance de conciliation s'est déroulée le 04 août 2026 et nous avons reçu la proposition de conciliation le 19 août 2026.

Cette proposition de conciliation propose de s'en tenir à la décision initiale de la Ligue Régionale et de bien intégrer et convoquer l'athlète concernée dans les actions PPF de la saison 2026/2027 (mais aussi de l'accompagner vers une structure de formation à la rentrée 2027). Le délai pour faire opposition s'étendait jusqu'au 03 septembre 2026.

Pour le moment ce dossier est encore en cours, car le CNOSF nous a informé d'un recours possible qui ne nous a pas encore été notifié.

2.1.3.2. Rentrée des Pôles Espoirs

Les rentrées des Pôles Espoirs ont eu lieu ce dimanche 30 août.

En complément des staff, une prestation autour de la préparation physique a été mise en place auprès de chaque Pôle Espoirs via un prestataire indépendant.

Les Media Day sont en cours de réalisation afin de valoriser nos jeunes et notre formation des Pôles Espoirs.

2.1.3.3. PPF

- Open LDU13F : 13 septembre (difficulté car sur première journée de championnat donc certaines joueuses sont manquantes en lien avec le Camp U12 Pyrénées)
- Camp U12 Secteur Pyrénées (reprogrammation en lien avec l'annulation de juin – directives préfectorales) : 13 septembre
- CIZ U15 : 18 au 23 octobre au Temple sur Lot
- Journée U14 : 27 octobre → doit être reprogrammée
- Camp U13 : 29 octobre au 1^{er} novembre à Arles sur Tech (séparation en deux groupes)

Les Finales nationales U15 ont été attribuées à Montauban en 2027 et 2028.

2.5. Administration Générale

2.5.1. Point Financier

Patrice PY informe que la Ligue a souscrit un compte à terme auprès de la Société Générale. C'est un placement sans risque qui est effectué tous les mois.

2.5.1.1. Dettes des clubs

Un club avait des dettes auprès de la Ligue et de son comité. Celles-ci ont été réglées après plusieurs relances et courriers. Les équipes de ce club auraient pu se voir refuser ses engagements si les dettes n'avaient pas été réglées avant le début des championnats.

2.5.1.2. PSF 2026

L'évolution de la subvention PSF pour la Ligue devrait être en augmentation. Nous sommes dans l'attente de la décision finale de l'ANS.

En ce qui concerne les clubs, 81 clubs ont déposé un dossier, 66 clubs ont eu une proposition, 15 clubs se sont vus refusés leur demande. Au total, l'aide totale sur les clubs est de 148 500€.

2.5.1.3. Pass'Sport 2026/2027

Le dispositif Pass'Sport 2026/2027 cette saison concerne :

- Jeunes de 6 à 17 ans révolus dont le quotient familial CAF ou MSA est inférieur ou égal à 699€
- Jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH
- Jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AAH
- Etudiants jusqu'à 25 ans révolus bénéficiaires d'une bourse avant le 15 octobre CROUS, y compris l'aide annuelle ou d'une bourse régionale pour formation sanitaire ou sociale attribuée avant le 15 octobre 2026

2.5.2. Point RH

2.5.2.1. Evolution du personnel

La Ligue accueille deux nouveaux apprentis depuis le début de saison :

- Assistante Juridique : Zoé CAYRON-BISSIERES
- Chargé de Développement et Promotion : Antoine GARCIA

A la suite des divers entretiens pour le poste de Conseiller Technique Performance sur le secteur de Montpellier, la Ligue a accueilli Lucie DARDE le 17 août en CDI.

De plus, Alvaro MARSAN PORRAS a démissionné de son poste en CDI sur le Pôle Espoirs de Toulouse pour saisir une autre opportunité professionnelle (fin juillet). Il a été remplacé par Thomas PUJOL via une mise à disposition sans but lucratif par le club de Montauban Basket Club.

Enfin, le GE Basket Méditerranée a accueilli Léa DE GIRARD comme Agent de Développement des Officiels depuis le 31 août 2026. Elle sera un soutien pour Thibault BURNEL en ce qui concerne la formation des officiels, notamment sur le secteur MED.

2.5.2.2. Groupe Immobilier

Les discussions continuent autour de l'avenir du siège de Toulouse. Plusieurs rendez-vous importants auront lieu en ce début de saison afin de pouvoir commencer à s'orienter vers un projet.

En ce qui concerne l'antenne de Maurin, nous allons également prochainement échanger avec le bureau d'étude pour le chiffrage des travaux et d'aménagement de la salle de réunion et des annexes de la SAFER. Pour rappel, cette étude nécessaire est nécessaire avant d'effectuer une proposition d'achat.

3. Tour de table

AVAL Gérard / BERGAMO Richard / CHAPPAT Huguette / CHICANNE Patrick / CODINA Norbert / DESSAINT Jean-Jacques / DUPREY David / ESPINASSE Christel / FAESCH André / JORDAN Véronique / LABOURDETTE Marianick / LARROQUE Florence / LAVAL Dominique / MARITON Bruno / PAULINO Christelle / PELFORT Myriam / PENAVAYRE Bernard / PUEL Alain / PY Patrice / SANTOS David / SCHMID-ELKOUCH Yanis et TIZON Xavier : RAS

Justine MANZANO PEREZ : donne les résultats du Challenge du Covoiturage, rappelle aux élus le process de réservation des hôtels, fait un point sur l'activité de la Commission Régionale Médicale.

Aurore FILLIATRE : rappelle qu'une réunion sur le 3x3 se tiendra le 23 septembre en visioconférence entre la FFBB, la Ligue et les comités.

Christophe RODRIGUEZ : informe de l'accident d'une arbitre régionale lors d'un déplacement pour aller arbitrer en fin de saison dernière. Elle va mieux.

Anne-Lise PY : remercie la Ligue pour les dotations des goodies.

Laurent LACAZE : fera un rappel aux officiels en ce qui concerne les process de licence et de diffusion des dossiers médicaux. Informe de l'activité très prenante de l'ERO dû à l'augmentation du nombre d'officiels sur le territoire. Souhaite simplifier le processus des cartes grises des officiels.

Eric RODRIGUEZ : informe que le règlement des équipements va évoluer de 3 niveaux de classements à 5 niveaux classements pour les salles (transition jusqu'à la fin de saison à faire avec les CDE/CTE).



Prochaine réunion du Bureau Régional – le samedi 17 octobre à 09h30 à La Maison du Basket à Toulouse

Prochaine réunion du Comité Directeur Régional – le samedi 21 novembre à 09h30 – *Lieu à Définir*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h05.



Fait à Toulouse, le 22 septembre

La Secrétaire Générale,

Huguette CHAPPAT

Le Président,

Jean-Jacques DESSAINT



REUNIONS ADMINISTRATIVES SAISON 2026/2027

Jean-Jacques DESSAINT

Président

✉ : president@occitaniebasketball.org

☎ : 06 11 49 22 99

CALENDRIER

Août 2026

Jeudi 27 août 2026

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Septembre 2026

Vendredi 11 septembre 2026

Commission des Présidents (présentiel à 19h00 à Le Top du Roulier – Capendu)

Samedi 12 septembre 2026

Comité Directeur Régional (présentiel à 09h30 à Le Top du Roulier – Capendu)

Octobre 2026

Samedi 03 octobre 2026

Assemblée Générale FFBB (à Lyon)

Samedi 17 octobre 2026

Bureau Régional (présentiel à 09h30 à la Maison Du Basket - Toulouse)

Novembre 2026

Jeudi 12 novembre 2026

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Vendredi 20 novembre 2026

Commission des Présidents (présentiel à 19h00 à **LIEU FINALES COUPE**)

Samedi 21 novembre 2026

Comité Directeur Régional (présentiel 09h30 à **LIEU FINALES COUPE**)

Ven. Et Sam. 27-28 nov. 2026 Réunion de Zone (à Région Occitanie LIEU A DEFINIR)

Décembre 2026

Jeudi 17 décembre 2026

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Janvier 2027

Jeudi 14 janvier 2027

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Ven 22 et Sam 23 janvier 2027

Séminaire Collaborateurs et Elus (présentiel **LIEU et HORAIRES A DEFINIR**)

Février 2027

Jeudi 25 février 2027

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Mars 2027

Vendredi 12 mars 2027

Commission des Présidents (présentiel à 19h00 **LIEU A DEFINIR**)

Samedi 13 mars 2027

Comité Directeur Régional (présentiel à 09h30 **LIEU A DEFINIR**)

Ven. Et Sam. 19-20 mars 2027 Réunion de Zone (à Région Sud LIEU A DEFINIR)

Jeudi 25 mars 2027

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Avril 2027

Dimanche 25 avril 2027

Séminaire FFBB (à ???)

Jeudi 29 avril 2027

Bureau Régional (visioconférence à 19h00)

Mai 2027

Jeudi 20 mai 2027

Bureau Régional (visioconférence/Sécial Finances)

Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

www.occitaniebasketball.org

Siège
36 Avenue de l'Hers - BP65105
31500 Toulouse Cedex 5
05.62.71.69.59

Antenne
Chemin des jardins de Maguelone - Lieu-dit Maurin
34970 Lattes
04 67 47 50 40

Juin 2027

Vendredi 04 juin 2027

Samedi 05 juin 2027

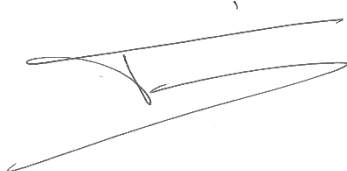
Samedi 19 juin 2027

Commission des Présidents (*présentiel à 19h00 à LIEU FINALES R2 JEUNES*)

Comité Directeur Régional (*présentiel à 09h30 à LIEU FINALES R2 JEUNES*)

Assemblée Générale Ordinaire (*LIEU A DEFINIR*)

Rappel : Un sondage via un formulaire en ligne sera fait en amont de chaque réunion afin d'organiser la logistique de ces dernières.



Jean-Jacques DESSAINT
Président

Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

www.occitaniebasketball.org

Siège

36 Avenue de l'Hers - BP65105
31500 Toulouse Cedex 5
05.62.71.69.59

Antenne

Chemin des jardins de Maguelone - Lieu-dit Maurin
34970 Lattes
04 67 47 50 40



OCCITANIE
BASKETBALL

Commission Régionale de Discipline

Membres arrêtés au 12 septembre 2026

Président de la Commission Régionale de Discipline

Gérard AVAL (VT530005 - CT1166 – SO CARCASSONNE)

- Vice-Président :

- Bruno GRAU (VT670564 - CD34 – FO PISCENOIS)

Secteur MED

- Vice-Présidents :

- Bernard PENAVAYRE (VT600337 – CD31 – VACQUIERS BOULOC BASKET) **Secteur PYR**
- Philippe CALLOT (VT550446 - CT4682 – MONTAUBAN BASKET CLUB) **Secteur PYR**

- Chargés d’instruction :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| ○ Marianick LABOURDETTE (VT590131) | CT1166 - Ent. VALLESPYR B |
| ○ Hélène MARTIN (VT711859) | CD34 – CD HERAULT HORS ASSOCIATION |
| ○ Anne-Lise PY (VT710259) | CD81 – SC GRAULHET |
| ○ Philippe CALLOT (VT550446) | CT4682 – MONTAUBAN BASKET CLUB) |
| ○ Michel DESTRAIN (JH530820) | CT1166 – BO CASTELNAUDARY |
| ○ Eric RODRIGUEZ (VT740207) | CD81 – ALBI BASKET 81 |

Membres :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| ➤ ANTUNES Augustin (VT630529) | CD31 – TIGER’S VILLENEUVE TOLOSANE |
| ➤ BAHY Adel (JH823668) | CD31 – US RAMONVILLE BASKET |
| ➤ BILLOT Robert (VT530185) | CD31 – AS TOURNEFEUILLE |
| ➤ BOQUET Malika (JH832651) | CT1166 – SO CARCASSONNE BASKET |
| ➤ CAYRON-BISSIERES Zoé (VT020058) | CD31 – BLAGNAC OCCITANIE BASKET CLUB |
| ➤ CLEMENT-DESTRAIN Annie (JH483230) | CT1166 – BC SUR MINERVOIS |
| ➤ COTTRON Fabien (JH851510) | CD31 – BASKET SAINT ORENS |
| ➤ DAGAULT Annelise (JH798303) | CD81 – CASTRES BASKET CLUB |
| ➤ DELON Mireille (VT580163) | CD34 – CD HERAULT HORS ASSOCIATION |
| ➤ DEMICHELIS Marie Françoise (VT630464) | CD31 - ABB CORNEBARRIEU |
| ➤ FITE Sébastien (VT711404) | CD81 – AS DU BASKET GAILLACOIS |
| ➤ FRONZES Nadine (VT550023) | CD1248 – ONET BASKET CLUB |
| ➤ GRANDET Dominique (VT580005) | CD09 – COQUELICOTS LEZATOIS |
| ➤ GRAU Betty (VT680785) | CD34 – FO PISCENOIS |
| ➤ HAETTY Bruno (VT690670) | CD31 – J.S.C BASKET |
| ➤ LAVAL Dominique (VT530546) | CD32 – BASKET ELUSA CLUB |
| ➤ LEFSIOUEN Dalila (VT760373) | CD30 – MILHAUD GENERAC UCHAUD NIMES |

GARD BASKET-BALL

Ligue Régionale d’Occitanie de Basketball

Commission Régionale de Discipline

Secrétariat de la Commission

Chemin des jardins de Maguelone - Lieu Dit Maurin
34970 Lattes
discipline@occitaniebasketball.org
04 67 47 50 40

- PANZA Georges (VT530036)
- PIETTE Samira (JH825494)
- SUDRE Carine (VT790252)
- TARRAF Btissam (VT870766)
- TEISSIER Roger (VT620200)
- ZAÏDA Youssef (VT910833)

CD30 – BELLEGARDE CLUB OMNISPORT
CD31 – NORD EST TOULOUSAIN BC
CD81 – BASKET CLUB SAINT SULPICE
CD30 – BELLEGARDE CLUB OMNISPORT
CD30 – CD HORS ASSOCIATION
CT4682 – MOISSAC CASTELSARRASIN BB



1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball confie l'organisation du **Tournoi Inter-Comités U12 Qualificatif** à un Comité Départemental/Territorial ou un Club, qui en assure la responsabilité et la gestion. Le Comité ou Club organisateur, ci-après dénommé « l'organisateur » adhérera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation. Le Comité d'organisation devra communiquer à la Ligue, les coordonnées du Responsable d'organisation.

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a inscrit pour la saison 2026/2027, le TIC U12 Qualificatif sur le planning technique dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, sur le **week-end du samedi 13 et dimanche 14 février 2027**. Il y aura un TIC U12 Qualificatif par secteur (MED et PYR).

2. INSTALLATIONS

Toutes les installations utilisées (sportives, hébergement, restauration) pendant la compétition devront être à proximité pour limiter les déplacements des délégations et faciliter la récupération des joueurs. Un rayon de 20 minutes de déplacements entre les diverses installations semblent être un maximum admis.

Installations sportives

UN SEUL SITE

2 gymnases

Gymnases :

- Avec un classement fédéral,
- Avec un tableau d'affichage mural et si possible d'un chronomètre des tirs
- Avec 2 vestiaires mini. pour les joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres
- Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable
- Permettant d'accueillir du public (autres délégations)

- Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation)
- Pouvant accueillir un espace « kiné »

Le gymnase principal de la compétition devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Autres installations

- Une salle de réunion devra être à disposition pour :
 - la réunion technique d'ouverture de la compétition (1^{er} jour en fin de matinée)
 - la(les) réunion(s) technique(s) de détection (en soirée)

Cette salle devra contenir au maximum 30 personnes, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de 3 tables minimum et de chaises.

- D'autres besoins en salle de réunion pourront être demandés en fonction des stages des officiels (arbitres, OTM, Statisticiens) organisés sur cette action technique. L'IRFBB et l'ERO préciseront les besoins au moins un mois avant auprès de l'organisateur.

3. DELEGATIONS

Composition des délégations – saison 2026/2027

Délégation 0009 Ariège	Délégation 1166 Pyrénées Orientales	Délégation 0030 Gard	Délégation 0034 Hérault	Délégation 1248 Aveyron/Lozère
- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①
Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes

^① Ce chauffeur sera mis obligatoirement en chambre individuelle à l'hôtel et pris en charge par la délégation.

Si une délégation désire venir avec plus de joueurs/joueuses ou/et plus d'adultes encadrants, elle devra en faire la demande au moins 1 mois et demi avant la compétition. La Ligue et l'organisateur regarderont s'il est possible d'accueillir ces personnes supplémentaires et une réponse officielle sera faite au plus tard 1 mois avant la compétition.

Chaque délégation s'engage à envoyer, 3 semaines avant le tournoi, à la Ligue qui transmettra ensuite toutes les informations à l'organisateur :

- La composition de la délégation avec la répartition des adultes (masculins/féminines) pour les entraîneurs, les informations sur le chef de délégation et les CTF présents et les joueurs/joueuses.
- La présence ou non d'un chauffeur de bus.
- Informer de l'heure approximative d'arrivée sur le site de la compétition.
- Informer de toutes contraintes médicales ou/et alimentaires concernant leur délégation (ex. : allergies alimentaires, repas spécifiques, médicament à conserver en sécurité au froid, etc.).
- Venir avec deux jeux de maillots de couleurs différentes par équipe.
- Une liste des joueurs/joueuses élargies qui devraient participer à la compétition.
- Venir avec sa propre gourde (l'organisation ne fournira aucunes bouteilles d'eau)

Surveillance

Chaque délégation est responsable de sa propre surveillance, sa responsabilité étant engagée par les faits.

En cas de réunion générale, de réception officielle des adultes, de repas spéciaux adultes mis en place par l'organisateur, **chaque délégation veillera à prévoir durant ce temps une surveillance des jeunes athlètes.**

Réception officielle

En cas de réception officielle, chaque délégation est tenue d'être présente et représentée par le nombre de personnes prévu par l'organisateur. Cette information sera communiquée deux à trois jours en amont de la compétition afin que chaque délégation puisse s'organiser.

Clôture de la compétition

Chaque délégation se doit d'être présente et représentée lors de la clôture de la compétition. Les dotations seront remises à ce moment-là.

4. OFFICIELS

La Ligue gérera la partie « officiels » de la compétition. Elle désignera avec l'aide de l'ERO et/ou des CDO les arbitres qui officieront lors de cette action technique. De même, l'ERO veillera à mettre en place avec l'aide des CDO (et de l'organisateur éventuellement) les OTM des rencontres. Le matériel

de table de marque sera fourni par l'organisateur (en cas de difficulté, l'organisateur pourra demander la mise à disposition de matériels auprès de la Ligue ou du Comité).

Dans l'éventualité de la mise en place d'une formation « Statisticiens », l'organisateur devra organiser les tables de marque de manière à pouvoir accueillir les statisticiens à la table de marque (rajout d'une table et de prises de courant – rallonges).

UN SEUL SITE
12 arbitres
8 OTM
5 encadrants des officiels

- Les arbitres seront rassemblés sur un même lieu d'hébergement.
- Les OTM pourront être placés sur un même lieu d'hébergement que les arbitres ou sur un autre en fonction de la capacité d'accueil de ce site.
- En cas d'officiel mineur, il sera placé sous la responsabilité d'un membre de l'encadrement de la Ligue durant toute la compétition.
- Les arbitres et OTM ne peuvent prétendre à aucune indemnité pour les rencontres.
- Les navettes entre les différents lieux seront organisées par l'encadrement de la Ligue en fonction des véhicules disponibles (véhicule de la Ligue, véhicule de l'encadrement et/ou véhicule des officiels).

5. ACCUEIL DE LA COMPETITION

Nombre de personnes accueillies

UN SEUL SITE
Délégation : 150 personnes et 5 chauffeurs de bus
Officiels : 12 arbitres, 8 OTM, 5 encadrants
Ligue : 10 personnes
Environ 190 personnes

Arrivée la veille de la compétition

Si une délégation décide d'arriver la veille de la compétition sur le lieu de celle-ci, elle devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue afin qu'il puisse s'organiser sur la faisabilité et sur les prestations complémentaires à prendre en compte.

L'organisateur est en faculté de refuser cet accueil sur le site ; dans ce cas-là, la délégation devra s'organiser toute seule pour réaliser cet accueil.

Hébergement

L'hébergement doit être identique pour toutes les équipes au niveau des prestations proposées. Il peut s'agir d'un hébergement type collectif, si le site est agréé par la Jeunesse et Sports ou d'un hébergement type hôtelier. Si les délégations doivent prendre un sac de couchage et coussins, l'organisateur devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue pour qu'elle puisse le relayer à l'ensemble des délégations.

- Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même lieu, il convient que chacune assure un respect mutuel pour créer les conditions d'un fonctionnement intelligent, compatible avec la vie en société et une pratique sportive.
- Conformément à la réglementation en vigueur sur l'accueil des mineurs, il est nécessaire que chaque enfant puisse avoir un lit individuel.
- **Les chefs de délégation** seront logés si possible en chambre individuelle (au même étage que les jeunes de sa délégation) ; de **telle sorte qu'ils puissent surveiller leur délégation en permanence.**
- Les adultes encadrants (entraîneurs et CTF) seront logés à proximité des délégations qu'ils ont en charge. Si possible, une salle de réunion ou un espace permettant les échanges entre les encadrants des délégations sera mis en place sur les lieux d'hébergement.
- Les chauffeurs de bus seront hébergés à l'hôtel, en chambre individuelle.
- L'encadrement de la Ligue sera lui aussi hébergé à l'hôtel en chambre individuelle (si possible) ou double.
- Les Officiels seront logés avec un confort adapté en chambres doubles ou triples.

Restauration

Le lieu de restauration devra être facilement accessible depuis le lieu d'hébergement ou le lieu de compétitions (Attention ! L'organisateur pourra mettre en place plusieurs lieux de restauration pour le déjeuner afin de faciliter la proximité du lieu de compétition et du lieu de restauration – rappel : rayon de 20 minutes de déplacements).

- Pris par équipe en commun, aux heures les plus adéquates compte tenu des horaires des compétitions. Les horaires seront fixés en collaboration avec l'établissement d'accueil.
- L'organisateur veillera à l'aspect qualitatif et quantitatif des repas, en conformité avec la diététique mais en ayant à l'esprit qu'ils sont conçus pour de jeunes athlètes en compétition.
- L'espace de restauration de participants à la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être dissocié de l'espace réservé à la vente au public de repas assis (entrée et accès différents).
- Un goûter sera fourni à tous les participants : délégation, officiels et staff de la Ligue.

Pour les délégations qui ont beaucoup de route et qui souhaitent un panier repas froid pour le retour, elles devront faire la demande sur la fiche retour des délégations à retourner à la Ligue (trois semaines avant le tournoi) > à la charge des Comités.

L'organisateur devra faire une proposition des menus à la Ligue deux semaines en amont du tournoi afin de la valider.

6. TRANSPORTS

- **Les déplacements des délégations seront assurés par leurs propres moyens.**
- **Chaque délégation doit être autonome dans ses transports durant la totalité de la compétition.**
- Si des délégations viennent en bus, le bus assurera les transports de sa délégation sur l'ensemble de la compétition.
- En cas de déplacement en bus, la délégation risque d'être sollicitée pour amener éventuellement des officiels provenant de leur comité.

7. COUVERTURE MEDICALE

L'organisateur devra informer et s'assurer de la mise en place d'une couverture médicale suffisante (médecin, kiné, etc...) pouvant être jointe en permanence pendant la durée des rencontres et pouvant intervenir au coup par coup assez rapidement en cas de besoin en dehors des rencontres.

Une permanence d'un kinésithérapeute ou d'un chiropracteur ou d'un ostéopathe est souhaitable dans chaque salle lors des rencontres et à minima, un seul sur la compétition. Ces frais seront répartis à parts égales du nombre d'équipes présentes sur le tournoi, leurs repas et hébergement éventuels seront en revanche à la charge de la Ligue.

Dans tous les cas, l'organisateur doit prévoir une trousse de 1^{er} secours dans chaque installation sportive et doit être en mesure de fournir de la glace en cas de blessures ou coups.

En cas d'honoraires de visite médicale ou de frais de fournitures, le chef de délégation sera chargé de les régler et de se les faire rembourser par la famille de l'athlète concerné.

8. COMPETITION

La Ligue fixera la formule sportive de la compétition et déterminera l'ordre des rencontres.

La Ligue nommera un « directeur du tournoi » qui gèrera les éventuelles modifications et décidera seul l'arbitrage des éventuels litiges.

9. FINANCEMENT

Fonctionnement

L'organisateur établira, en lien avec le coordinateur du PPF, une facture détaillée de tous les frais effectués par chaque délégation ou groupe (officiels, élus et salariés de la Ligue Régionale, ...) accompagnée d'un RIB (à adresser à comptabilite@occitaniebasketball.org).

La Ligue effectuera le paiement de la facture sous 15 jours après réception de celle-ci par virement bancaire à l'organisateur.

La Ligue Régionale refacturera aux délégations concernées :

- 1/ la refacturation exacte de la délégation telle que faite par l'organisateur
- 2/ la facture proportionnelle au nombre d'équipes de la délégation des frais associés aux officiels et à la couverture médicale (somme totale divisée par le nombre d'équipes du tournoi)
- 3/ une facture diverse en lien avec la délégation ou les délégations (par exemple : arrivée la veille de la compétition, transport de dernier jour, demande particulière de la délégation, ...)

Frais de transport

Les frais de transport sont à la charge des délégations.

Coûts / montant maximum à ne pas dépasser

PRESTATION	UN SEUL SITE
Accueil durant toute la compétition en type collectif pour les délégations et les officiels	70 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Accueil durant toute la compétition à l'hôtel pour les chauffeurs de bus, staff de la Ligue ou autres	95€ par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Coût maximal de la prestation journalière du kiné, de l'ostéo ou du chiropracteur	160 € par journée
Prix d'un repas supplémentaire pour les officiels et les représentants de la Ligue	12 € par repas

L'organisateur peut vendre les repas au public ou des repas supplémentaires aux délégations. La Ligue ne fixe pas de tarif maximal. Cependant, l'organisateur doit veiller à ce que la qualité et la quantité pour les participants au tournoi ne soient pas impactées par cette vente de repas (ainsi que vu plus tôt, les espaces de restauration et d'accès à la restauration soient dissociés et différenciés.)

10. COMMUNICATION

L'organisateur devra assurer la communication de l'évènement en local dans la ville (ou communauté de communes) où se déroulera l'évènement par tous les moyens qui lui sont offerts

(auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site Internet, etc...). La Ligue se chargera de communiquer sur l'évènement via ses propres canaux (site Internet, Facebook, etc...). **La Ligue proposera une affiche de l'évènement et l'organisateur devra se charger de la communication et de ses déclinaisons pour assurer une continuité avec le TIC U12 Final.**

Photographe – La possibilité de la présence d'un photographe (bénévole ou aux frais de l'organisateur s'il le désire) sera étudiée par l'organisateur.

11. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS (RSO)

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball s'est lancée dans une démarche RSE/RSO et vous propose certaines recommandations.

Organisation générale

- Installer des poubelles de tri avec signalétique afin de favoriser le recyclage
- Ne pas fournir de bouteilles d'eau

Restauration

- Favoriser les producteurs et produits locaux et de saison
- Tri des déchets
- Privilégier l'utilisation d'Ecocup réutilisables
- Envisager la gestion du surplus alimentaire

Partenariats

- Privilégier des partenaires locaux

12. ORGANISATION GENERALE

Respect du Cahier des Charges

Le club organisateur doit respecter l'ensemble des points du présent cahier des charges.

Validation du lieu des finales et du Comité d'Organisation

Le club organisateur sera désigné après concertation et rédaction d'une liste de candidats potentiels par la Ligue d'Occitanie de Basketball.

Désengagement de la Ligue

La Ligue se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'organisation de l'évènement à l'organisateur, quelle que soit la motivation. Dans ce cas, la Ligue procéderait au remboursement des frais effectivement engagés par l'organisateur à la date du désengagement (sur justificatifs). Aucune autre indemnité ne pourrait être réclamée.

Désengagement de l'organisateur

Dans l'hypothèse où le Comité Départemental (et par délégation le(s) club(s) organisateur(s)) se désengagerait ou rendrait impossible l'exécution de l'évènement, il sera redevable d'une indemnité au profit de la Ligue. Cette indemnité sera déterminée comme ci-dessous :

Dédit supérieur à 1 mois	Dédit entre 1 mois et 1 semaine	Dédit inférieur à 1 semaine
300 €	600 €	1 000 €

Le / La a été désigné comme organisateur de l'évènement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Pour l'Organisateur Local

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball confie l'organisation du **Tournoi Inter-Comités U12 Qualificatif** à un Comité Départemental/Territorial ou un Club, qui en assure la responsabilité et la gestion. Le Comité ou Club organisateur, ci-après dénommé « l'organisateur » adhérera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation. Le Comité d'organisation devra communiquer à la Ligue, les coordonnées du Responsable d'organisation.

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a inscrit pour la saison 2026/2027, le TIC U12 Qualificatif sur le planning technique dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, sur le **week-end du samedi 13 et dimanche 14 février 2027**. Il y aura un TIC U12 Qualificatif par secteur (MED et PYR).

2. INSTALLATIONS

Toutes les installations utilisées (sportives, hébergement, restauration) pendant la compétition devront être à proximité pour limiter les déplacements des délégations et faciliter la récupération des joueurs. Un rayon de 20 minutes de déplacements entre les diverses installations semblent être un maximum admis.

Installations sportives

UN SEUL SITE

2 gymnases

Gymnases :

- Avec un classement fédéral,
- Avec un tableau d'affichage mural et si possible d'un chronomètre des tirs
- Avec 2 vestiaires mini. pour les joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres
- Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable
- Permettant d'accueillir du public (autres délégations)

- Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation)
- Pouvant accueillir un espace « kiné »

Le gymnase principal de la compétition devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Autres installations

- Une salle de réunion devra être à disposition pour :
 - la réunion technique d'ouverture de la compétition (1^{er} jour en fin de matinée)
 - la(les) réunion(s) technique(s) de détection (en soirée)

Cette salle devra contenir au maximum 30 personnes, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de 3 tables minimum et de chaises.

- D'autres besoins en salle de réunion pourront être demandés en fonction des stages des officiels (arbitres, OTM, Statisticiens) organisés sur cette action technique. L'IRFBB et l'ERO préciseront les besoins au moins un mois avant auprès de l'organisateur.

3. DELEGATIONS

Composition des délégations – saison 2026/2027

Délégations 0031 Haute-Garonne	Délégation 0032 Gers	Délégation 0065 Hautes-Pyrénées	Délégation 0081 Tarn	Délégation 4682 Quercy Garonne
- 1 chef de délégation - Entre 20 et 24 joueurs - Entre 20 et 24 joueuses - 8 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①	- 1 chef de délégation - Entre 10 et 12 joueurs - Entre 10 et 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^①
Soit entre 51 et 59 personnes et 4 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes	Soit entre 27 et 31 personnes et 2 équipes

^① Ce chauffeur sera mis obligatoirement en chambre individuelle à l'hôtel et pris en charge par la délégation.

Si une délégation désire venir avec plus de joueurs/joueuses ou/et plus d'adultes encadrants, elle devra en faire la demande au moins 1 mois et demi avant la compétition. La Ligue et l'organisateur regarderont s'il est possible d'accueillir ces personnes supplémentaires et une réponse officielle sera faite au plus tard 1 mois avant la compétition.

Chaque délégation s'engage à envoyer, 3 semaines avant le tournoi, à la Ligue qui transmettra ensuite toutes les informations à l'organisateur :

- La composition de la délégation avec la répartition des adultes (masculins/féminines) pour les entraîneurs, les informations sur le chef de délégation et les CTF présents et les joueurs/joueuses.
- La présence ou non d'un chauffeur de bus.
- Informer de l'heure approximative d'arrivée sur le site de la compétition.
- Informer de toutes contraintes médicales ou/et alimentaires concernant leur délégation (ex. : allergies alimentaires, repas spécifiques, médicament à conserver en sécurité au froid, etc.).
- Venir avec deux jeux de maillots de couleurs différentes par équipe.
- Une liste des joueurs/joueuses élargies qui devraient participer à la compétition.
- Venir avec sa propre gourde (l'organisation ne fournira aucunes bouteilles d'eau)

Surveillance

Chaque délégation est responsable de sa propre surveillance, sa responsabilité étant engagée par les faits.

En cas de réunion générale, de réception officielle des adultes, de repas spéciaux adultes mis en place par l'organisateur, **chaque délégation veillera à prévoir durant ce temps une surveillance des jeunes athlètes.**

Réception officielle

En cas de réception officielle, chaque délégation est tenue d'être présente et représentée par le nombre de personnes prévu par l'organisateur. Cette information sera communiquée deux à trois jours en amont de la compétition afin que chaque délégation puisse s'organiser.

Clôture de la compétition

Chaque délégation se doit d'être présente et représentée lors de la clôture de la compétition. Les dotations seront remises à ce moment-là.

4. OFFICIELS

La Ligue gérera la partie « officiels » de la compétition. Elle désignera avec l'aide de l'ERO et/ou des CDO les arbitres qui officieront lors de cette action technique. De même, l'ERO veillera à mettre en place avec l'aide des CDO (et de l'organisateur éventuellement) les OTM des rencontres. Le matériel

de table de marque sera fourni par l'organisateur (en cas de difficulté, l'organisateur pourra demander la mise à disposition de matériels auprès de la Ligue ou du Comité).

Dans l'éventualité de la mise en place d'une formation « Statisticiens », l'organisateur devra organiser les tables de marque de manière à pouvoir accueillir les statisticiens à la table de marque (rajout d'une table et de prises de courant – rallonges).

UN SEUL SITE
12 arbitres
8 OTM
5 encadrants des officiels

- Les arbitres seront rassemblés sur un même lieu d'hébergement.
- Les OTM pourront être placés sur un même lieu d'hébergement que les arbitres ou sur un autre en fonction de la capacité d'accueil de ce site.
- En cas d'officiel mineur, il sera placé sous la responsabilité d'un membre de l'encadrement de la Ligue durant toute la compétition.
- Les arbitres et OTM ne peuvent prétendre à aucune indemnité pour les rencontres.
- Les navettes entre les différents lieux seront organisées par l'encadrement de la Ligue en fonction des véhicules disponibles (véhicule de la Ligue, véhicule de l'encadrement et/ou véhicule des officiels).

5. ACCUEIL DE LA COMPETITION

Nombre de personnes accueillies

UN SEUL SITE
Délégation : 180 personnes et 5 chauffeurs de bus
Officiels : 12 arbitres, 8 OTM, 5 encadrants
Ligue : 10 personnes
Environ 220 personnes

Arrivée la veille de la compétition

Si une délégation décide d'arriver la veille de la compétition sur le lieu de celle-ci, elle devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue afin qu'il puisse s'organiser sur la faisabilité et sur les prestations complémentaires à prendre en compte.

L'organisateur est en faculté de refuser cet accueil sur le site ; dans ce cas-là, la délégation devra s'organiser toute seule pour réaliser cet accueil.

Hébergement

L'hébergement doit être identique pour toutes les équipes au niveau des prestations proposées. Il peut s'agir d'un hébergement type collectif, si le site est agréé par la Jeunesse et Sports ou d'un hébergement type hôtelier. Si les délégations doivent prendre un sac de couchage et coussins, l'organisateur devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue pour qu'elle puisse le relayer à l'ensemble des délégations.

- Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même lieu, il convient que chacune assure un respect mutuel pour créer les conditions d'un fonctionnement intelligent, compatible avec la vie en société et une pratique sportive.
- Conformément à la réglementation en vigueur sur l'accueil des mineurs, il est nécessaire que chaque enfant puisse avoir un lit individuel.
- **Les chefs de délégation** seront logés si possible en chambre individuelle (au même étage que les jeunes de sa délégation) ; de **telle sorte qu'ils puissent surveiller leur délégation en permanence.**
- Les adultes encadrants (entraîneurs et CTF) seront logés à proximité des délégations qu'ils ont en charge. Si possible, une salle de réunion ou un espace permettant les échanges entre les encadrants des délégations sera mis en place sur les lieux d'hébergement.
- Les chauffeurs de bus seront hébergés à l'hôtel, en chambre individuelle.
- L'encadrement de la Ligue sera lui aussi hébergé à l'hôtel en chambre individuelle (si possible) ou double.
- Les Officiels seront logés avec un confort adapté en chambres doubles ou triples.

Restauration

Le lieu de restauration devra être facilement accessible depuis le lieu d'hébergement ou le lieu de compétitions (Attention ! L'organisateur pourra mettre en place plusieurs lieux de restauration pour le déjeuner afin de faciliter la proximité du lieu de compétition et du lieu de restauration – rappel : rayon de 20 minutes de déplacements).

- Pris par équipe en commun, aux heures les plus adéquates compte tenu des horaires des compétitions. Les horaires seront fixés en collaboration avec l'établissement d'accueil.
- L'organisateur veillera à l'aspect qualitatif et quantitatif des repas, en conformité avec la diététique mais en ayant à l'esprit qu'ils sont conçus pour de jeunes athlètes en compétition.
- L'espace de restauration de participants à la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être dissocié de l'espace réservé à la vente au public de repas assis (entrée et accès différents).
- Un goûter sera fourni à tous les participants : délégation, officiels et staff de la Ligue.

Pour les délégations qui ont beaucoup de route et qui souhaitent un panier repas froid pour le retour, elles devront faire la demande sur la fiche retour des délégations à retourner à la Ligue (trois semaines avant le tournoi) > à la charge des Comités.

L'organisateur devra faire une proposition des menus à la Ligue deux semaines en amont du tournoi afin de la valider.

6. TRANSPORTS

- **Les déplacements des délégations seront assurés par leurs propres moyens.**
- **Chaque délégation doit être autonome dans ses transports durant la totalité de la compétition.**
- Si des délégations viennent en bus, le bus assurera les transports de sa délégation sur l'ensemble de la compétition.
- En cas de déplacement en bus, la délégation risque d'être sollicitée pour amener éventuellement des officiels provenant de leur comité.

7. COUVERTURE MEDICALE

L'organisateur devra informer et s'assurer de la mise en place d'une couverture médicale suffisante (médecin, kiné, etc...) pouvant être jointe en permanence pendant la durée des rencontres et pouvant intervenir au coup par coup assez rapidement en cas de besoin en dehors des rencontres.

Une permanence d'un kinésithérapeute ou d'un chiropracteur ou d'un ostéopathe est souhaitable dans chaque salle lors des rencontres et à minima, un seul sur la compétition. Ces frais seront répartis à parts égales du nombre d'équipes présentes sur le tournoi, leurs repas et hébergement éventuels seront en revanche à la charge de la Ligue.

Dans tous les cas, l'organisateur doit prévoir une trousse de 1^{er} secours dans chaque installation sportive et doit être en mesure de fournir de la glace en cas de blessures ou coups.

En cas d'honoraires de visite médicale ou de frais de fournitures, le chef de délégation sera chargé de les régler et de se les faire rembourser par la famille de l'athlète concerné.

8. COMPETITION

La Ligue fixera la formule sportive de la compétition et déterminera l'ordre des rencontres.

La Ligue nommera un « directeur du tournoi » qui gèrera les éventuelles modifications et décidera seul l'arbitrage des éventuels litiges.

9. FINANCEMENT

Fonctionnement

L'organisateur établira, en lien avec le coordinateur du PPF, une facture détaillée de tous les frais effectués par chaque délégation ou groupe (officiels, élus et salariés de la Ligue Régionale, ...) accompagnée d'un RIB (à adresser à comptabilite@occitaniebasketball.org).

La Ligue effectuera le paiement de la facture sous 15 jours après réception de celle-ci par virement bancaire à l'organisateur.

La Ligue Régionale refacturera aux délégations concernées :

- 1/ la refacturation exacte de la délégation telle que faite par l'organisateur
- 2/ la facture proportionnelle au nombre d'équipes de la délégation des frais associés aux officiels et à la couverture médicale (somme totale divisée par le nombre d'équipes du tournoi)
- 3/ une facture diverse en lien avec la délégation ou les délégations (par exemple : arrivée la veille de la compétition, transport de dernier jour, demande particulière de la délégation, ...)

Frais de transport

Les frais de transport sont à la charge des délégations.

Coûts / montant maximum à ne pas dépasser

PRESTATION	UN SEUL SITE
Accueil durant toute la compétition en type collectif pour les délégations et les officiels	70 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Accueil durant toute la compétition à l'hôtel pour les chauffeurs de bus, staff de la Ligue ou autres	95 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Coût maximal de la prestation journalière du kiné, de l'ostéo ou du chiropracteur	160 € par journée
Prix d'un repas supplémentaire pour les officiels et les représentants de la Ligue	12 € par repas

L'organisateur peut vendre les repas au public ou des repas supplémentaires aux délégations. La Ligue ne fixe pas de tarif maximal. Cependant, l'organisateur doit veiller à ce que la qualité et la quantité pour les participants au tournoi ne soient pas impactées par cette vente de repas (ainsi que vu plus tôt, les espaces de restauration et d'accès à la restauration soient dissociés et différenciés.)

10. COMMUNICATION

L'organisateur devra assurer la communication de l'évènement en local dans la ville (ou communauté de communes) où se déroulera l'évènement par tous les moyens qui lui sont offerts

(auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site Internet, etc...). La Ligue se chargera de communiquer sur l'évènement via ses propres canaux (site Internet, Facebook, etc...). **La Ligue proposera une affiche de l'évènement et l'organisateur devra se charger de la communication et de ses déclinaisons pour assurer une continuité avec le TIC U12 Final.**

Photographe – La possibilité de la présence d'un photographe (bénévole ou aux frais de l'organisateur s'il le désire) sera étudiée par l'organisateur.

11. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS (RSO)

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball s'est lancée dans une démarche RSE/RSO et vous propose certaines recommandations.

Organisation générale

- Installer des poubelles de tri avec signalétique afin de favoriser le recyclage
- Ne pas fournir de bouteilles d'eau

Restauration

- Favoriser les producteurs et produits locaux et de saison
- Tri des déchets
- Privilégier l'utilisation d'Ecocup réutilisables
- Envisager la gestion du surplus alimentaire

Partenariats

- Privilégier des partenaires locaux

12. ORGANISATION GENERALE

Respect du Cahier des Charges

Le club organisateur doit respecter l'ensemble des points du présent cahier des charges.

Validation du lieu des finales et du Comité d'Organisation

Le club organisateur sera désigné après concertation et rédaction d'une liste de candidats potentiels par la Ligue d'Occitanie de Basketball.

Désengagement de la Ligue

La Ligue se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'organisation de l'évènement à l'organisateur, quelle que soit la motivation. Dans ce cas, la Ligue procéderait au remboursement des frais effectivement engagés par l'organisateur à la date du désengagement (sur justificatifs). Aucune autre indemnité ne pourrait être réclamée.

Désengagement de l'organisateur

Dans l'hypothèse où le Comité Départemental (et par délégation le(s) club(s) organisateur(s)) se désengagerait ou rendrait impossible l'exécution de l'évènement, il sera redevable d'une indemnité au profit de la Ligue. Cette indemnité sera déterminée comme ci-dessous :

Débit supérieur à 1 mois	Débit entre 1 mois et 1 semaine	Débit inférieur à 1 semaine
300 €	600 €	1 000 €

Le / La a été désigné comme organisateur de l'évènement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Pour l'Organisateur Local

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball confie l'organisation **du Tournoi Inter-Comités U12** à un Comité Départemental/Territorial ou un Club, qui en assure la responsabilité et la gestion. Le Comité ou Club organisateur, ci-après dénommé « l'organisateur » adhèrera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation. Le Comité d'organisation devra communiquer à la Ligue, les coordonnées du Responsable d'organisation.

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a inscrit pour la saison 2026/2027, le TIC U12 sur le planning technique dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, les **15 et 16 mai 2027**.

2. INSTALLATIONS

Toutes les installations utilisées (sportives, hébergement, restauration) pendant la compétition devront être à proximité pour limiter les déplacements des délégations et faciliter la récupération des joueurs. Un rayon de 20 minutes de déplacements entre les diverses installations semblent être un maximum admis.

Installations sportives

UN SEUL SITE

3 gymnases minimum
Voir si un 4^{ème} gymnase pour délester les journées

Gymnases :

- Avec un classement fédéral,
- Avec un tableau d'affichage mural et si possible sur 2 des 3 gymnases d'un chronomètre des tirs
- Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable
- Avec 2 vestiaires min. pour les Joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres
- Permettant d'accueillir du public (autres délégations)
- Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation)

- Pouvant accueillir un espace « kiné »

Le gymnase principal de la compétition devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Autres installations

- Une salle de réunion devra être à disposition pour la ou les réunions techniques :
 - 1^{er} jour en fin de matinée
 - en soirée

Cette salle devra contenir au maximum 30 personnes, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de 3 tables minimum et de chaises.

- D'autres besoins en salle de réunion pourront être demandés en fonction des stages des officiels (arbitres, OTM, Statisticiens) organisés sur cette action technique. L'IRFBB et l'ERO préciseront les besoins au moins un mois avant auprès de l'organisateur.

3. DELEGATIONS

Composition des délégations au maximum– saison 2026/2027

Délégation 0030 Gard	Délégation 0032 Gers	Délégation 0065 Hautes-Pyrénées	Délégation 1166 Aude/Pyrénées Orientales	Délégation 4682 Quercy Garonne
- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes
Délégation 0031 Haute-Garonne	Délégation 0034 Hérault	Délégation 0081 Tarn	Délégation 1248 Aveyron/Lozère	Délégation 0009 Ariège
- 1 chef de délégation - 24 joueurs - 24 joueuses - 8 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 59 personnes et 4 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus ^① Soit 31 personnes et 2 équipes

① Ce chauffeur sera mis obligatoirement en chambre individuelle à l'hôtel et pris en charge par la délégation.

Si une délégation désire venir avec plus de joueurs/joueuses ou/et plus d'adultes encadrants, elle devra en faire la demande au moins 1 mois et demi avant la compétition. La Ligue et l'organisateur regarderont s'il est possible d'accueillir ces personnes supplémentaires et une réponse officielle sera faite au plus tard 1 mois avant la compétition.

Chaque délégation s'engage à envoyer, 3 semaines avant le tournoi, à la Ligue qui transmettra ensuite toutes les informations à l'organisateur :

- La composition de la délégation avec la répartition des adultes (masculins/féminines) pour les entraîneurs, les informations sur le chef de délégation et les CTF présents et les joueurs/joueuses.
- La présence ou non d'un chauffeur de bus.
- Informer de l'heure approximative d'arrivée sur le site de la compétition.
- Informer de toutes contraintes médicales ou/et alimentaires concernant leur délégation (ex. : allergies alimentaires, repas spécifiques, médicament à conserver en sécurité au froid, etc.).
- Venir avec deux jeux de maillots de couleurs différentes par équipe.
- **Un fichier type** envoyée en amont, des joueurs/joueuses élargies qui devraient participer à la compétition.
- Venir avec sa propre gourde (l'organisation ne fournira aucunes bouteilles d'eau)

Surveillance

Chaque délégation est responsable de sa propre surveillance, sa responsabilité étant engagée par les faits.

En cas de réunion générale, de réception officielle des adultes, de repas spéciaux adultes mis en place par l'organisateur, **chaque délégation veillera à prévoir durant ce temps une surveillance des jeunes athlètes.**

Réception officielle

En cas de réception officielle, chaque délégation est tenue d'être présente et représentée par le nombre de personnes prévu par l'organisateur. Cette information sera communiquée deux à trois jours en amont de la compétition afin que chaque délégation puisse s'organiser.

Clôture de la compétition

Chaque délégation se doit d'être présente et représentée lors de la clôture de la compétition. Les dotations seront remises à ce moment-là, sauf contraintes liées à des horaires de train.

4. OFFICIELS

La Ligue gèrera la partie « officiels » de la compétition. Elle désignera avec l'aide de l'ERO et/ou des CDO les arbitres qui officieront lors de cette action technique. De même, l'ERO veillera à mettre en place avec l'aide des CDO (et de l'organisateur éventuellement) les OTM des rencontres. Le matériel de table de marque sera fourni par l'organisateur (en cas de difficulté, l'organisateur pourra demander la mise à disposition de matériels auprès de la Ligue ou du Comité).

Dans l'éventualité de la mise en place d'une formation « Statisticiens », l'organisateur devra organiser les tables de marque de manière à pouvoir accueillir les statisticiens à la table de marque (rajout d'une table et de prises de courant – rallonges).

La prise en charge de tous les officiels (Arbitres, OTM, encadrants) est répartie à parts égales entre toutes les équipes présentes sur le tournoi, à hauteur au maximum de :

UN SEUL SITE
22 arbitres
12 OTM
8 encadrants des officiels

- Les arbitres seront rassemblés sur un même lieu d'hébergement.
- Les OTM pourront être placés sur un même lieu d'hébergement que les arbitres ou sur un autre en fonction de la capacité d'accueil de ce site.
- En cas d'officiel mineur, il sera placé sous la responsabilité d'un membre de l'encadrement de la Ligue durant toute la compétition et ils ne seront pas en chambre avec une personne majeure.
- Les arbitres et OTM ne peuvent prétendre à aucune indemnité pour les rencontres.
- Les navettes entre les différents lieux seront organisées par l'encadrement de la Ligue en fonction des véhicules disponibles (véhicule de la Ligue, véhicule de l'encadrement et/ou véhicule des officiels).
- Le Responsable de la formation des Officiels devra fournir la liste des officiels 3 semaines avant la compétition avec la dissociation Hébergements et repas.

5. ACCUEIL DE LA COMPETITION

Nombre de personnes accueillies

UN SEUL SITE
Délégation : 298 personnes et 9 chauffeurs de bus
Officiels : 22 arbitres, 12 OTM, 8 encadrants
Ligue : 10 personnes
Environ 360 personnes

Arrivée la veille de la compétition

Si une délégation décide d'arriver la veille de la compétition sur le lieu de celle-ci, elle devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue afin qu'il puisse s'organiser sur la faisabilité et sur les prestations complémentaires à prendre en compte.

L'organisateur est en faculté de refuser cet accueil sur le site ; dans ce cas-là, la délégation devra s'organiser toute seule pour réaliser cet accueil.

Hébergement

Il peut s'agir d'un hébergement type collectif, si le site est agréé par la Jeunesse et Sports ou d'un hébergement type hôtelier. Si les délégations doivent prendre un sac de couchage et coussins, l'organisateur devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue pour qu'elle puisse le relayer à l'ensemble des délégations.

- Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même lieu, il convient que chacune assure un respect mutuel pour créer les conditions d'un fonctionnement intelligent, compatible avec la vie en société et une pratique sportive.
- Conformément à la réglementation en vigueur sur l'accueil des mineurs, il est nécessaire que chaque enfant puisse avoir un lit individuel.
- **Les chefs de délégation** seront logés si possible en chambre individuelle (à proximité des jeunes de sa délégation) ; de **telle sorte qu'ils puissent surveiller leur délégation en permanence.**
- Les adultes encadrants (entraîneurs et CTF) seront logés à proximité des délégations qu'ils ont en charge. Si possible, une salle de réunion ou un espace permettant les échanges entre les encadrants des délégations sera mis en place sur les lieux d'hébergement.
- Les chauffeurs de bus seront hébergés à l'hôtel, en chambre individuelle.
- L'encadrement de la Ligue sera lui aussi hébergé à l'hôtel en chambre individuelle (si possible) ou double.
- Les Officiels seront logés avec un confort adapté en chambres doubles ou triples.

Restauration

Le lieu de restauration devra être facilement accessible depuis le lieu d'hébergement ou le lieu de compétitions (Attention ! L'organisateur pourra mettre en place plusieurs lieux de restauration pour le déjeuner afin de faciliter la proximité du lieu de compétition et du lieu de restauration – rappel : rayon de 20 minutes de déplacements).

- Pris par équipe en commun, aux heures les plus adéquates compte tenu des horaires des compétitions. Les horaires seront fixés en collaboration avec l'établissement d'accueil.

- L'organisateur veillera à l'aspect qualitatif et quantitatif des repas, en conformité avec la diététique mais en ayant à l'esprit qu'ils sont conçus pour de jeunes athlètes en compétition.
- L'espace de restauration de participants à la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être dissocié de l'espace réservé à la vente au public de repas assis (entrée et accès différents).
- Un goûter sera fourni à tous les participants : délégation, officiels et staff de la Ligue.
- Les gourdes pour les participants sont à la gestion des CD/CT.

Pour les délégations qui ont beaucoup de route et qui souhaitent un panier repas froid pour le retour, elles devront faire la demande sur la fiche retour des délégations à retourner à la Ligue (trois semaines avant le tournoi) > à la charge des Comités.

L'organisateur devra faire une proposition des menus à la Ligue deux semaines en amont du tournoi afin de la valider.

6. TRANSPORTS

- **Les déplacements des délégations seront assurés par leurs propres moyens.**
- **Chaque délégation doit être autonome dans ses transports durant la totalité de la compétition.**
- Si des délégations viennent en bus, le bus assurera les transports de sa délégation sur l'ensemble de la compétition.
- En cas de déplacement en bus, la délégation risque d'être sollicitée pour amener éventuellement des officiels provenant de leur comité.

7. COUVERTURE MEDICALE

L'organisateur devra informer et s'assurer de la mise en place d'une couverture médicale suffisante (médecin, kiné, etc...) pouvant être jointe en permanence pendant la durée des rencontres et pouvant intervenir au coup par coup assez rapidement en cas de besoin en dehors des rencontres.

Une permanence d'un kinésithérapeute ou d'un chiropracteur ou d'un ostéopathe est souhaitable dans chaque salle lors des rencontres et à minima, un seul sur la compétition. Ces frais seront répartis à parts égales du nombre d'équipes présentes sur le tournoi, leurs repas et hébergement éventuels seront en revanche à la charge de la Ligue.

Dans tous les cas, l'organisateur doit prévoir une trousse de 1^{er} secours dans chaque installation sportive et doit être en mesure de fournir de la glace en cas de blessures ou coups.

En cas d'honoraires de visite médicale ou de frais de fournitures, le chef de délégation sera chargé de les régler et de se les faire rembourser par la famille de l'athlète concerné.

8. COMPETITION

La Ligue fixera la formule sportive de la compétition et déterminera l'ordre des rencontres.

Sur chaque site, la Ligue nommera un « directeur du tournoi » qui gèrera les éventuelles modifications et décidera seul l'arbitrage des éventuels litiges sur place.

Récompenses

La Ligue offrira pour le TIC Final :

- Les trophées pour les vainqueurs.
- Les médailles pour les 2 premières places.
- Un tee-shirt (1 par participant au tournoi).

Remise des récompenses

Une cérémonie est à organiser en fin de tournoi par l'organisateur pour annoncer les classements et remettre des récompenses.

Sur demande de la part de l'organisateur et en concertation avec la Ligue (au moins une semaine avant), un ou plusieurs membres (Président, Maire, Conseiller Général, Adjoint aux Sports, bénévole, etc...) pourront remettre les récompenses en compagnie des personnes choisies par la Ligue.

Prévoir 6 plateaux pour disposer les médailles à remettre.

9. FINANCEMENT

Fonctionnement

L'organisateur établira, en lien avec le coordinateur du PPF, une facture détaillée de tous les frais effectués par chaque délégation ou groupe (officiels, élus et salariés de la Ligue Régionale, ...) accompagnée d'un RIB (à adresser à comptabilite@occitaniebasketball.org).

La Ligue effectuera le paiement de la facture sous 15 jours après réception de celle-ci par virement bancaire à l'organisateur.

La Ligue Régionale refacturera aux délégations concernées :

- 1/ la refacturation exacte de la délégation telle que faite par l'organisateur
- 2/ la facture proportionnelle au nombre d'équipes de la délégation des frais associés aux officiels et à la couverture médicale (somme totale divisée par le nombre d'équipes du tournoi)
- 3/ une facture diverse en lien avec la délégation ou les délégations (par exemple : arrivée la veille de la compétition, transport de dernier jour, demande particulière de la délégation, ...)

Frais de transport

Les frais de transport sont à la charge des délégations.

Coûts / montant maximum à ne pas dépasser

PRESTATION	UN OU DEUX SITES
Accueil durant toute la compétition en type collectif pour les délégations et les officiels	70 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Accueil durant toute la compétition à l'hôtel pour les chauffeurs de bus, staff de la Ligue ou autres	95 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Coût maximal de la prestation journalière du kiné, de l'ostéo ou du chiropracteur	160 € par journée
Prix d'un repas supplémentaire pour les officiels et les représentants de la Ligue	12 € par repas

L'organisateur peut vendre les repas au public ou des repas supplémentaires aux délégations. La Ligue ne fixe pas de tarif maximal. Cependant, l'organisateur doit veiller à ce que la qualité et la quantité pour les participants au tournoi ne soient pas impactées par cette vente de repas (ainsi que vu plus tôt, les espaces de restauration et d'accès à la restauration soient dissociés et différenciés.

10. COMMUNICATION

L'organisateur devra assurer la communication de l'évènement en local dans la ville (ou communauté de communes) où se déroulera l'évènement par tous les moyens qui lui sont offerts (auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site Internet, etc...). La Ligue se chargera de communiquer sur l'évènement via ses propres canaux (site Internet, Facebook, etc...).

La Ligue proposera une affiche de l'évènement et avec l'organisateur : prendre contact avec la presse locale afin de s'assurer de la couverture de l'évènement en amont, en aval et avec une présence si possible pendant les finales.

Live sur les réseaux sociaux – En concertation avec la Ligue, un espace pourra être prévu pour filmer les rencontres en Live avec un point d'électricité proche et un bénévole dédié à la réalisation du Live > selon planning sportif établi et besoin transmis par la Ligue. L'organisateur pourra prévoir 1 personne par site et par match pour assurer le live sur les réseaux sociaux.

Photographe – La possibilité de la présence d'un photographe (bénévole ou aux frais de l'organisateur s'il le désire) sera étudiée entre la Ligue et l'organisateur.

11. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS (RSO)

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball s'est lancée dans une démarche RSE/RSO et vous propose certaines recommandations.

Organisation générale

- Installer des poubelles de tri avec signalétique afin de favoriser le recyclage
- Ne pas fournir de bouteilles d'eau

Restauration

- Favoriser les producteurs et produits locaux et de saison
- Tri des déchets
- Privilégier l'utilisation d'Ecocup réutilisables
- Envisager la gestion du surplus alimentaire

Partenariats

- Privilégier des partenaires locaux

12. ORGANISATION GENERALE

Respect du Cahier des Charges

Le club organisateur doit respecter l'ensemble des points du présent cahier des charges.

Validation du lieu des finales et du Comité d'Organisation

Le club organisateur sera désigné après concertation et rédaction d'une liste de candidats potentiels par la Ligue d'Occitanie de Basketball.

Désengagement de la Ligue

La Ligue se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'organisation de l'évènement à l'organisateur, quelle que soit la motivation. Dans ce cas, la Ligue procéderait au remboursement des frais effectivement engagés par l'organisateur à la date du désengagement (sur justificatifs). Aucune autre indemnité ne pourrait être réclamée.

Désengagement de l'organisateur

Dans l'hypothèse où le Comité Départemental (et par délégation le(s) club(s) organisateur(s)) se désengagerait ou rendrait impossible l'exécution de l'évènement, il sera redevable d'une indemnité au profit de la Ligue. Cette indemnité sera déterminée comme ci-dessous :

Débit supérieur à 1 mois	Débit entre 1 mois et 1 semaine	Débit inférieur à 1 semaine
300 €	600 €	1 000 €

Le / La a été désigné comme organisateur de l'évènement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Pour l'Organisateur Local